

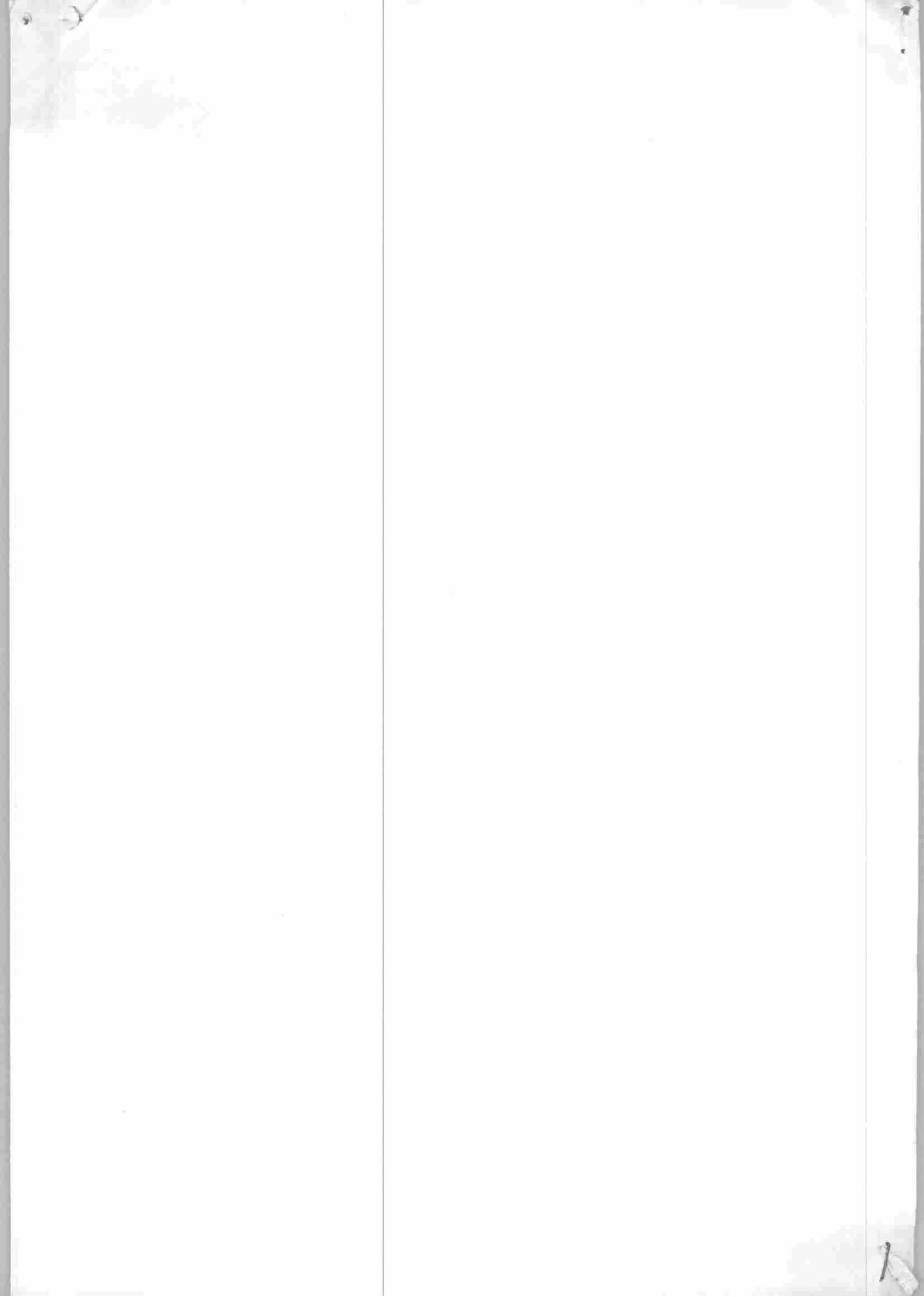
4065

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)



ENVIRONNEMENT
QUE FAIRE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ?

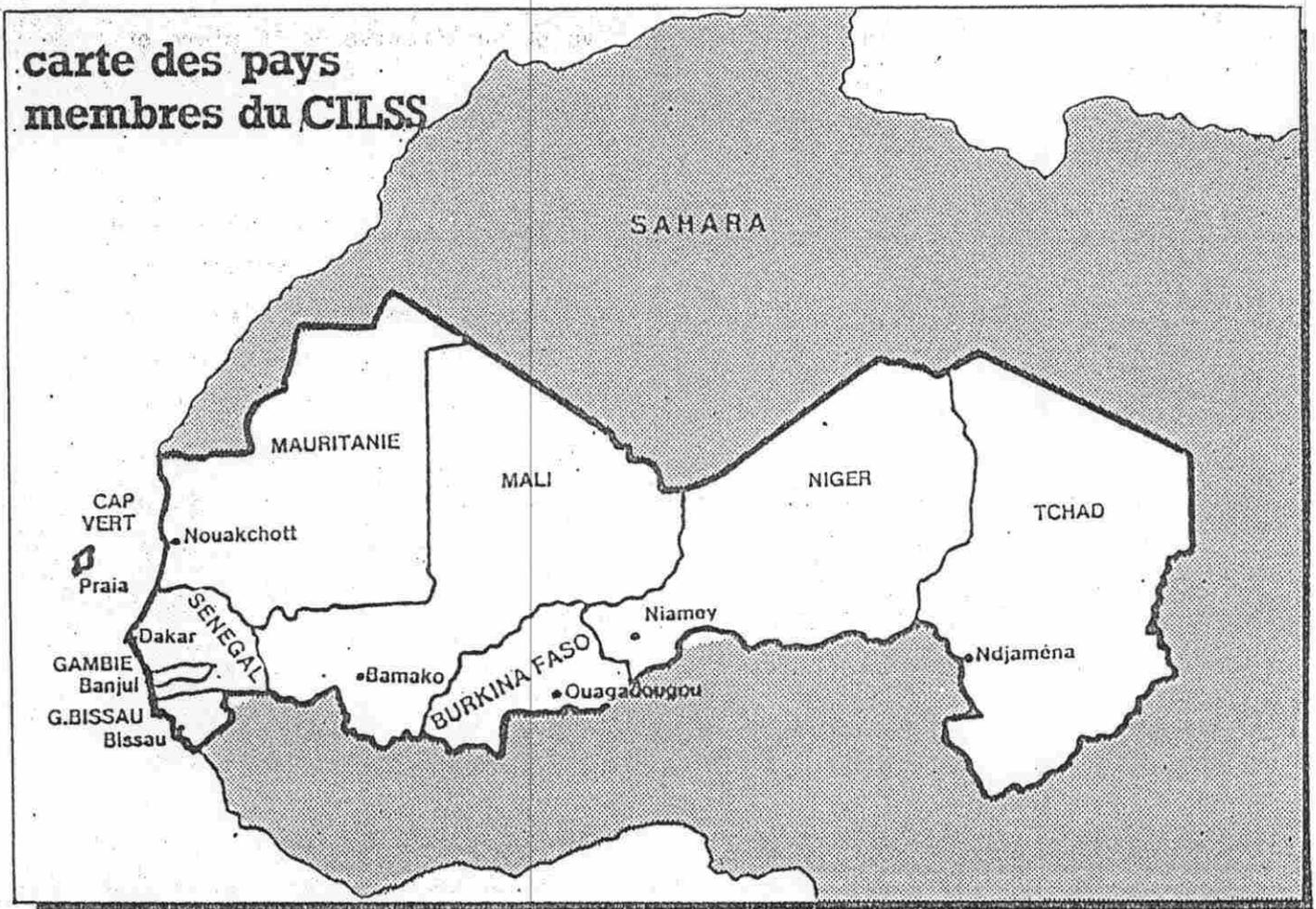
Handwritten scribbles or initials in the bottom right corner of the page.



LISTE DES ABBREVIATIONS

AGRHYMET :	Centre d'Agrométéorologie et d'Hydrologie Opérationnelle (institution spécialisée du CILSS).
CILSS :	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
CNLCD :	Comité National de Lutte contre la Désertification
PNLCD :	Plan National de Lutte Contre la Désertification
PSB :	Programme Sahel Burkinabè
PTN :	Programme Tillabéry Nord
PMA :	Programme Ménaka Ansongo
LCD :	Lutte contre la Désertification et pour le Développement Durable.
INSAH :	Institut du Sahel (institution spécialisée du CILSS).

**carte des pays
membres du CILSS**



LA PROBLEMATIQUE -

L'histoire socio-politique et économique du Sahel a été jalonnée de splendeurs et de crises, de périodes d'abondance alternant très souvent avec des périodes de déficit. Mais depuis 1968, depuis plus de deux décennies, le Sahel est confronté à une crise socio-économique et écologique aigue et généralisée. Le détonateur a été et reste la sécheresse qui, associée à d'autres multiples phénomènes, (invasions acridiennes, nocivité des activités anthropiques) a hypothéqué dans une large mesure l'effort de développement de la sous-région.

En effet de 1968 à 1973 la région sahélienne a connu une période de sécheresse relativement sévère et qui se prolonge encore de façon intermittente. D'autres périodes de sécheresse ont été enregistrées dans le passé notamment entre 1639 et 1643, en 1940 et 1949 (voir annexe) celle de 1913 a été particulièrement sévère. Sur le plan climatique, la caractéristique fondamentale demeure la grande variabilité spatio temporelle.

C'est devant l'ampleur des dommages causés par la sécheresse de 1968-1983 et dans la recherche des solutions pour éviter la réédition de telles catastrophes que la sous-région a jugé nécessaire de conjuguer ses efforts. Ainsi ce sursaut collectif né de la prise de conscience de la communauté de *destin* a conduit à la création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le CILSS regroupe actuellement neuf pays constituant une entité écoclimatique établie. (voir annexe 2).

Pendant les 3 premières années qui ont suivi sa création, le CILSS s'est essentiellement occupé de panser les plaies ouvertes par la grande sécheresse de 1968-1973 où plus de 25 % du gros bétail et 13 % des petits ruminants ont été décimés. L'appui et l'assistance ont consisté en aide alimentaire, et en des projets devant pallier à la situation conjoncturelle.

QUELLES SOLUTIONS AUX MAUX STRUCTURELS ?

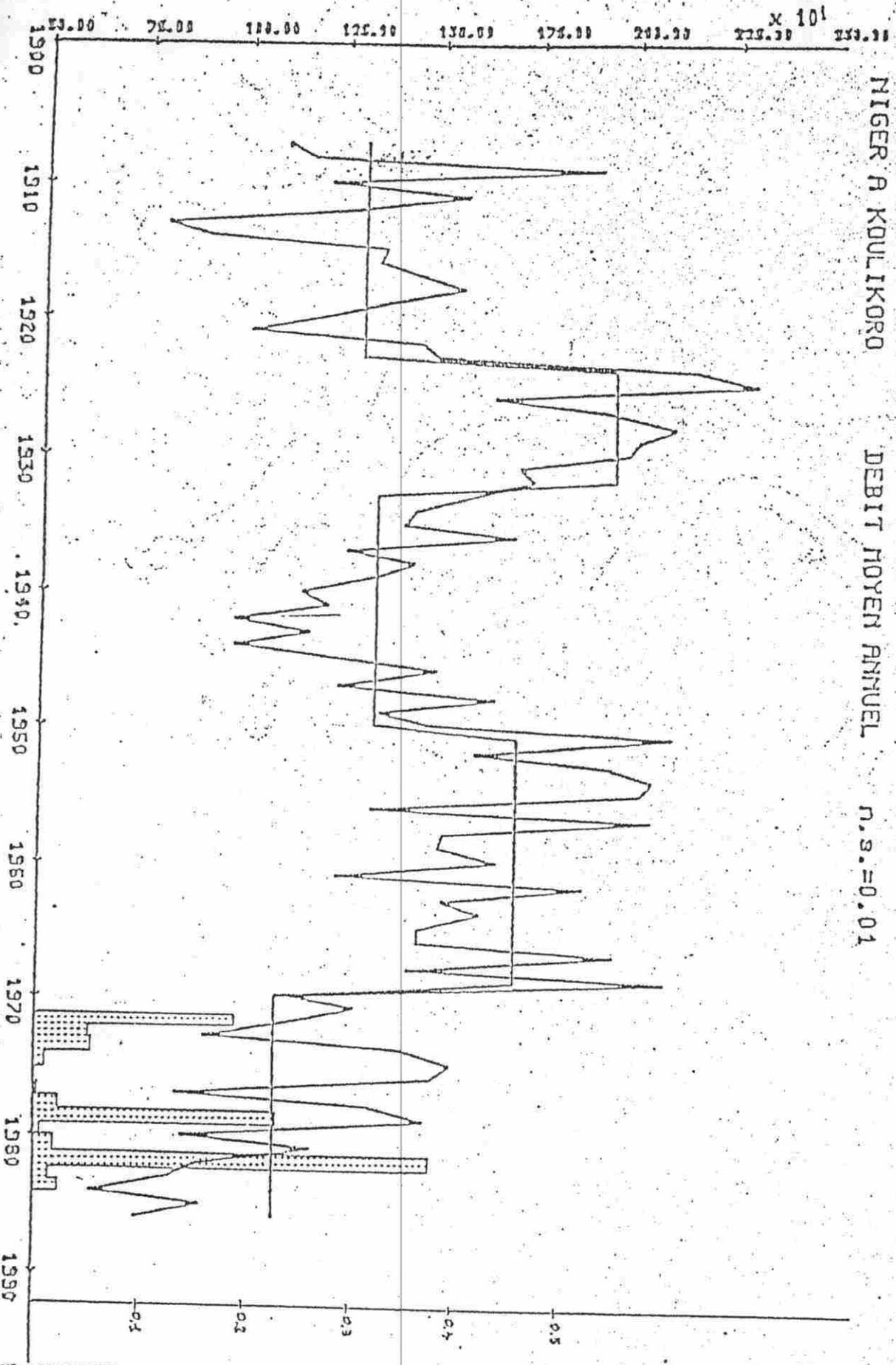
De 1976 à 1982, il était apparu nécessaire de s'attaquer non aux maux conjoncturels mais à la crise dont les racines étaient et sont encore essentiellement structurelles. Il avait été mis en oeuvre alors des programmes de développement composés de 612 projets connus sous le nom de Compendium de Ouagadougou ; 2,5 milliards \$ US soit environ 750 milliards de F CFA ont été ainsi mobilisés entre 1977 et 1982.

NIGER A KOULIKORO

DEBIT MOYEN ANNUEL

n.s.=0,01

$\times 10^1$



Evolution séquentielle des débits moyens annuels du Niger à Koulikoro

Sur la base de l'évaluation de l'exécution de ce programme, une nouvelle stratégie dite STRATEGIE DE LUTTE CONTE LA SECHERESSE ET LE DEVELOPPEMENT a été élaborée puis adoptée en 1984. Elle repose sur 3 axes fondamentaux :

- Rendre à l'homme son rôle moteur de développement
- Rebâtir l'économie sur des bases saines
- Rétablir et consolodier l'équilibre socio-écologique rompu.

Cette stratégie est la stratégie fondamentale dont les axes ont donné naissance à des stratégies ou politiques dans des domaines aussi importants que ceux de la LCD, des céréales, des populations,...

Ainsi, le troisième axe de la stratégie précitée sans être détaché des deux autres a fait l'objet de réflexion approfondie ayant conduit à l'élaboration de la STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT. Les orientations stratégiques définies reposent sur l'analyse des causes et conséquences de la dégradation du potentiel productif dans le contexte de la dynamique de nos écosystèmes.

LA CRISE DE L'ENVIRONNEMENT MAIS POURQUOI ?

En considérant la sécheresse comme étant essentiellement un "détonateur" de la crise socio-écologique au Sahel, nous examinerons les causes liées à la mauvaise gestion des ressources, à la faiblesse institutionnelle et aux facteurs exogènes. Nous verrons qu'en réalité tout se tient, le social, l'écologie et l'économie.

- La mauvaise gestion des ressources :

Elle est dûe essentiellement à :

- . la surexploitation des forêts pour le bois de chauffe et de service ;
- . l'extension des cultures au dépens du couvert végétal en raison d'une agriculture extensive ;
- . Les mauvaises pratiques culturales ;
- . La surexploitation des pâturages ;
- . Les feux de brousse ;
- . La destruction de la faune sauvage ;
- . une technologie inappropriée ;
- . La faible connaissance des ressources et de la dynamique des éco-systèmes.

- Facteurs exogènes

Souvent ignorés ils ont cependant un impact indéniable sur les capacités des pays à investir dans la gestion durable des ressources, sur leur liberté réelle de choix opérationnels... Parmi ces facteurs les plus importants à relever sont :

. Détérioration des termes de l'échange

Pour les pays du Sahel non producteurs de pétrole, deux crises juxtaposées vont accentuer la dégradation de l'environnement économique et écologique. En 1973, au fort moment de la sécheresse, le prix du baril de pétrole passe de 2,9 dollars US à 11,7 dollars en l'espace de 3 mois. Six ans plus tard en 1979, ce prix augmentera de 13 dollars en Janvier 1979 à 32 dollars en Novembre. Comme pour aggraver la situation,

le dollar passe de 200 F CFA environ en 1980 à 500 F CFA en 1985.

D'autres exemples peuvent être indiqués ; la baisse des prix du coton, ceux de l'uranium...

Les conséquences sont évidentes : forte augmentation de la facture pétrolière, déficit de la balance commerciale, baisse importante du niveau des investissements, endettement croissant etc...

. forte ingérence des organismes financiers et Etats étrangers dans les politiques, stratégies et programmes d'action des pays.

. séquelles du colonialisme (effets destructeurs sur les sols et les économies des monocultures d'arachide au Sénégal et au NIGER

- Faiblesse institutionnelle :

A ce niveau, l'on peut relever notamment les éléments essentiels suivants :

- . Règlementation et législation sur la gestion des ressources naturelles (ressources foncières, forestières, hydriques...) souvent déficientes ;
- . Partage mitigé de l'"avoir, du pouvoir et du savoir" avec les communautés rurales dont les revenus restent bas (faible démocratisation et décentralisation) ;

../

- . Modalités de gestion des ressources financières disponibles pêchant souvent par défaut de contrôle rigoureux.

Les effets de la mauvaise gestion des ressources se font sentir tant sur le plan écologique, économique que social sur cet ensemble de 5,4 millions de km² (90 millions ha de formations végétales naturelles, 14 millions d'ha de surfaces cultivées dont 250.000 ha irriguées) :

- EN Mauritanie, sur les 15 millions d'ha considérés comme non affectés par la désertification au début des indépendances, il en reste aujourd'hui moins de 1 million. Des villes comme Nouakchott, Bénichab, Oualatta, Tichit, Atar, Keur Macène sont sérieusement menacées de disparaître sous les sables.
- Au BURKINA FASO, par interprétation de photos aériennes, il a été constaté que la dune vive de Gorom-Gorom a quadruplé entre 1955 et 1974 puis triplé entre 1974 et 1977. La nappe phréatique se serait affaissée de 0,5 à 1 m.
- Au SENEGAL, le couvert végétal a regressé de près de 30 % au cours des 30 dernières années.
- Au NIGER, une perte de 35 à 75 % des forêts a été constatée au cours des 35 dernières années. Dans certaines régions, les rendements de mil ont baissé de 500 kg/ha en 1920 à 200-250 kg/ha aujourd'hui.
- Même en GAMBIE où les formations végétales naturelles couvraient 75 % du territoire en 1946, il n'en reste plus que 43 % actuellement.
- En GUINEE BISSAU, selon les inventaires réalisés par la Société SCET, 220.000 ha de forêts auraient disparues entre 1978 et 1989. Les feux de brousse dus aux charbonniers, apiculteurs, cultivateurs sur brûlis, chasseurs, etc... parcourent chaque année plus de 2/3 des formations végétales naturelles.

Dans toute la sous-région la détérioration du niveau des revenus, les conditions aggravées de déficit alimentaire ont entraîné des transformations sociales souvent négatives.

Cette analyse qui n'intègre pas les problèmes environnementaux aujourd'hui fortement médiatisés ne tient cependant pas à occulter les risques sérieux liés à la détérioration de couche d'ozone, à l'effet de serre, aux déchets toxiques.

En effet, nous savons que depuis la révolution industrielle, le taux de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère n'a cessé d'augmenter. Le CO₂, mais aussi l'oxyde nitreux, le méthane, tous capteurs d'infra-rouge, retiennent la chaleur réfléchiée par la surface de la terre provoquant ainsi son rechauffement. On prévoit dans les cinquante années à venir une hausse de 30 % de CO₂.

Ceci entraînerait une augmentation de la température à la surface de la terre de 2 à 5°C d'ici à l'an 2050.

Cette altération du climat aura des incidences sur la pluviométrie sans que l'on puisse prédire les tendances (assèchement ou humidification) variables selon les régions.

Nous savons aussi et sommes conscients que les chlorofluoro-carbones (CFC), substances chimiques des activités industrielles utilisées comme gaz propulsif dans les bombes aérosols, comme agent nettoyant des circuits électroniques, comme gaz réfrigérant des chambres froides auxquels s'ajoutent d'autres gaz tels le protoxyde d'azote ou gaz hilarant ainsi que ceux contenant du chlore, du fluor, et du brome détruisent la couche d'ozone (O₃) située dans la stratosphère. L'ozone dont la plus forte concentration se trouve à 20-25 km de la surface de la terre nous protège des dangereux rayons ultra violets.

Cette destruction de la couche d'ozone si elle se poursuit, entraînerait un effondrement des rendements de la production agricole, forestière et pastorale. La santé des hommes s'en trouverait affectée avec un accroissement sensible des cancers de la peau et des lésions oculaires.

Nous sommes également conscients des risques que nous courrons d'être les dépotoirs des pays industrialisés pour l'entreposage de leurs déchets toxiques. Environ 320 millions de tonnes de déchets toxiques sont produites chaque année dont 99 % par les seuls pays industrialisés.

Si les effets de ces déchets toxiques sont souvent brutaux (empoisonnements foudroyants), dans de nombreux cas, leur nocivité se manifeste de façon lente et insidieuse. Des déchets toxiques déversés sur un terrain peuvent dans certains cas mettre 25 à 30 ans avant d'atteindre par infiltration la nappe phréatique et empoisonner hommes et bêtes. Tout un écosystème (plantes, eau, sol, faune... peut en être "détruit". Quant aux déchets radioactifs, l'on sait que leur effets se poursuivent sur plusieurs générations apportant souffrances et désolation.

Nous sommes donc solidaires des autres nations pour la recherche de solutions appropriées à ces problèmes au risque de courir à un désastre planétaire. En effet, il est indéniable que le destin de l'humanité est lié, il est un et indivisible.

Toutefois, les objectifs environnementaux, les options et priorités doivent, tout en convergeant vers le but ultime d'un développement durable sur des bases écologiques saines, tenir compte des contextes régionaux ou nationaux, des caractéristiques écologiques et socio-économiques des pays.

Pour les pays développés la crise de l'environnement se traduit partout en terme de pollution de l'air et de l'eau de mauvaise gestion des déchets et de leur évacuation, de nuisance d'un milieu profondément artificialisé.

Pour nos pays sahéliens, la désertification est le mal fondamental qui détruit nos écosystèmes et mine nos économies. La lutte contre ce fléau est donc pour nous sahéliens, une priorité de premier rang.

Nous ne pouvons pas rester indifférents lorsque le Sahel perd annuellement plus de 300 000 ha de forêts alors que nous ne reboisons pas plus de 15 000 ha nous ne pouvons et ne devons pas nous tromper de combat lorsque habitations, vallées fertiles et infrastructures disparaissent sous les sables ; nous ne pouvons pas continuer à accepter que notre production agricole soit la décalque de la pluviométrie. Au Sahel la réalisation de la crise de l'environnement passe tout d'abord par la lutte contre la désertification.

La STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT adoptée par la 7^e Conférence des Chefs d'Etat en Janvier 1986 à DAKAR constitue donc dans la mise en oeuvre une réponse à la détérioration des écosystèmes et systèmes de production. Les conclusions de la rencontre de SEGOU sur la gestion des terroirs en Mai 1989 ont permis de donner un contenu opérationnel concrets aux concepts définis dans la stratégie LCD.

FONCTIONS DE LA NATURE

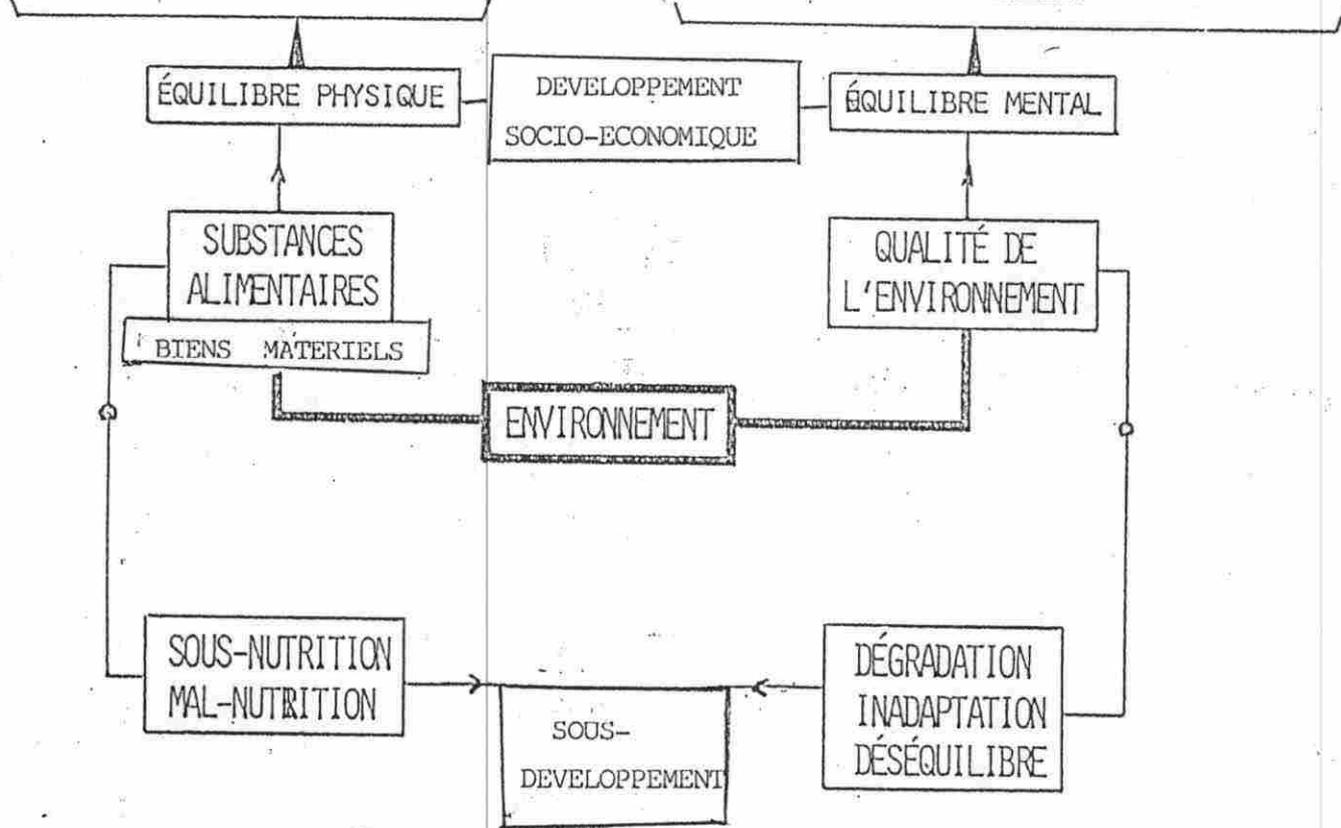
MOYENS DE SUBSISTANCE

- ALIMENTS
- MATIÈRES PREMIÈRES
- EAU PROPRE
- AIR PUR
- ESPACE
 - , RÉSIDENCES
 - , TRAVAIL
 - , RÉCRÉATION

QUALITÉ DE L'EXISTENCE

- DÉTENTE PHYSIQUE ET INTELLECTUELLE
- ENRICHISSEMENTS D'ORDRE
 - , SCIENTIFIQUE
 - , ESTHÉTIQUE
 - , MORAL
 - , AFFECTIF
- PROTECTION CONTRE LES AGRESSIONS DE LA VIE MODERNE (STRESS): POLLUTION AIR, EAU, BRUIT, VUE, CERVEAU

RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT



Cette dernière est complétée en matière de politique céréalière par les orientations dite de MINDELO (1988) et en matière de politique de population par le Programme d'Action dit de N'DJAMENA adopté en 1988 (voir Annexe). Les deux stratégies complémentaires précitées visent à corriger les insuffisances et faiblesses de la sous-région sur le plan alimentaire et dans le domaine du développement social. En effet, la dépendance alimentaire s'est accrue faisant passer le niveau de nos importations de céréales (achat et aides alimentaires confondus) de 200.000 tonnes au début des indépendances à plus de 1,2 millions de nos jours (1,750 millions en 1984). La moyenne des six dernières années de production agricole est de 7,2 millions de tonnes (extrême 4,2 millions de tonnes en 1984 et 9,2 millions de tonnes en 1988. La croissance de la production reste faible environ 0,5 % par an. La production reste donc toujours la décalque de la pluviométrie.

Au niveau population, l'espace de vie moyenne est encore basse, environ 46 ans. Le taux de scolarisation est faible (30 %) tandis que les taux de mortalité et de morbidité sont encore élevés. La population du Sahel est passée de 17,3 millions en 1950 à 20,4 millions en 1960 et plus de 40 millions en 1988. Si les tendances se maintiennent, nous serons 80 millions en 1090 et peut être 103 millions en 2025. Chaque enfant qui naît a droit à des conditions de vie descente et au bien-être. Il nous faut des politiques, ^{les} stratégies pragmatiques ~~des~~ hardies, des actions porteuses et efficaces, soutenues par une réelle volonté politique doublé de clairvoyance et de tenacité.

B. LE CONCEPT

Il y a lieu d'indiquer de prime abord que la stratégie LCD n'est pas un faisceau d'orientations faisant du reboisement la panacée ou la solution à la détérioration des milieux naturels. Cette stratégie se veut d'abord une stratégie de gestion des ressources naturelles afin de contribuer significativement au développement durable des pays.

Elle repose sur six axes fondamentaux :

- La participation active et volontaire des populations

Ce concept de participation est très souvent mal interprété. Il ne s'agit point de simple mobilisation qui recherche "l'effet de masse" sans engagement véritable. L'élan initial dans de pareilles situations s'amortit très vite. Il n'est pas nié non plus que les populations aient parfois en toute responsabilité engagé des actions remarquables pour s'assurer un meilleur devenir. Mais, dans de nombreux cas les décisions ont été prises sans elles, des orientations nationales concernant le développement ou le développement rural tout court ont été également adoptées sans consultation directe ou indirecte avec elles, etc...

Il s'agira donc d'une réaffirmation de la responsabilité des collectivités et organisations dans la gestion de leurs terroirs leur permettant de participer de façon pleine et entière à la lutte contre la désertification et au développement de leurs pays. Ce sont en effet ces collectivités et organisations qui jouent un rôle de premier plan dans l'amélioration du potentiel productif tant au niveau individuel, familial que collectif.

Il importe qu'elles décident elles-mêmes des actions à engager sur la base des besoins qu'elles auraient défini. Il ne faut exclure ou privilégier aucun groupe socio-professionnel, aucune couche sociale notamment les femmes et les jeunes.

Mais comment responsabiliser les collectivités ? Il n'y a pas de recettes, de solutions à l'emporte pièce. Il faut rechercher et mettre en application selon le contexte de chaque pays les solutions appropriées qui s'imposent.

La responsabilisation de la population exige en effet que soit bien défini le type d'encadrement technique qui convient. Jusqu'à ce jour encore dans de nombreux cas, cet encadrement est synonyme d'embrigadement. Il faut s'orienter vers un auto-encadrement qui fait appel à l'échange d'expériences, à la formation participative et non à celle par "paquets techniques" très souvent inadaptés, etc...

La responsabilisation de la population, requiert aussi une définition claire des mesures appropriées lui permettant d'acquérir le niveau de connaissances nécessaires pour effectuer des choix opérationnels conséquents et participer au processus de planification (idée de projets, conception, exécution, évaluation...) et de développement. Il s'agit là d'une nécessité de partage du Savoir.

Il est également nécessaire d'assurer leur participation effective (partage du Pouvoir) aux prises de décisions qui les concernent grâce notamment à la décentralisation et à la démocratisation véritables. Mais quelle décentralisation et comment l'appliquer dans le cadre de la gestion des ressources pour un développement durable ? Des études et des réflexions seront nécessaires pour y répondre par rapport au contexte de chaque pays.

- L'approche globale et intégrée :

Il s'agira de rechercher la complémentarité et la synergie des actions de développement en évitant les démarches par trop sectorielles. Avoir un vaste projet avec des volets dits forestiers, agricoles, d'élevage, d'hydraulique, "superposés" les uns aux autres, ce n'est pas de l'intégration.

Un projet visant à redresser la fertilité des terres agricoles, à satisfaire les besoins en bois de feu et à améliorer l'alimentation du bétail s'exécutant sous forme de régénération naturelle assistée d'Acacia albida dans les champs avec des haies vives de P. juliflora est un bon exemple simple d'inté-

10

gration agro-sylvo-pastorale. Somme toute, il faut garder à l'esprit que l'intégration n'est pas nécessairement physique ; elle doit être d'abord et surtout fonctionnelle, les actions (autant que faire se peut) se complètent et se renforcent mutuellement. Cette approche part du principe simple et évident que les éléments constitutifs des écosystèmes sont interdépendants. Une action sur l'un a inmanquablement des effets sur l'autre.

- L'aménagement du territoire et la gestion des terroirs :

Ils doivent être basés sur une bonne connaissance des milieux physiques, économiques et socio-culturels en tenant compte de leur caractère évolutif et dynamique.

Comme tout autre espace régional, le Sahel est constitué d'unités géographiques caractérisées par leurs écosystèmes, leurs potentialités, leurs systèmes de production et leurs caractéristiques socio-économiques. La lutte contre la désertification doit prendre chacune de ces unités géographiques comme base territoriale dans laquelle s'exercent l'action des populations et l'approche globale. Les principes et les méthodes de l'aménagement du territoire sont donc un outil technique privilégié de la lutte contre la désertification.

Tout ne peut pas être fait en même temps et partout. Les techniques de la planification permettent d'organiser la progressivité et l'enchaînement spatio-temporel des actions. Ces techniques devront être souples pour répondre aux sollicitations des populations et être évolutives pour prendre en compte les changements engendrés par les développements des programmes et projets divers.

La notion de terroir paraît imprécise et floue car la diversité des situations écologiques et socio-économiques rend cette notion rebelle à toute schématisation simpliste. De façon générale, l'on peut dire que le terroir se réfère à l'espace naturel (eau, sol, végétation, faune) exploité par une communauté rurale et sur lequel elle affirme exercer des droits. Cette définition ne couvre pas tous les cas de figures mais elle permet une compréhension de la notion. Il faut retenir somme toute que le terroir n'est pas un concept de géographie physique, il est avant tout écologique et économique mais également sociologique. Avant de s'engager dans des actions de gestion des terroirs, il y a lieu de préciser l'emprise spatiale du terroir, ses caractéristiques physiques, ses potentialités, ses particularités socio-culturelles, le mode d'exploitation en vigueur.....

11

- Le renforcement de l'appui institutionnel et des services :

Il devra se traduire par

* une meilleure législation foncière et textes réglementaires de gestion des ressources naturelles. La question foncière reste dans de nombreux cas le noeud gordien des stratégies de développement rural. Il est indéniable qu'il faut rechercher des solutions appropriées à la question foncière.

La définition claire des droits des communautés sur les ressources qu'elles gèrent est une des conditions d'une bonne gestion des terroirs. Il n'y a pas de solutions miracles aux problèmes fonciers souvent inextricables.

La multiplicité des formes de tenure des terres, la diversité des contextes historiques et socio-politiques, l'étendue du pays concerné, les droits coutumiers, les législations domaniales, les potentialités présumées des terres et leur accessibilité, la réalité économique... interfèrent grandement sur les décisions à prendre. Dans tous les cas, il y a lieu d'assurer la sécurité foncière pour une plus grande incitation aux investissements et une meilleure gestion du capital terre.

La résolution des problèmes devra tenir compte des situations locales et nécessitera une caution de l'Etat chaque fois qu'une décision à laquelle adhèrent les communautés sera adoptée. L'effort de vulgarisation des décisions dans les langues nationales est indispensable.

Dans les conditions prévalant dans nos pays, il faudra tout en s'attachant à trouver des solutions répondant aux situations de lieux et de temps (car il ne faut pas attendre la fin des investigations souvent interminables) :

- . faire l'inventaire des textes législatifs et réglementaires promulgués en matière de gestion des ressources naturelles (s'attacher à connaître les raisons de la non application de certaines dispositions, relever les contradictions....).
- . étudier les caractéristiques fondamentales des régimes fonciers (notamment coutumiers) existants dans le pays, les modes d'appropriations des terres.
- . étudier les structures agraires, la relation droit foncier-système de production-démographie et veiller à mieux comprendre les problèmes de la juxtaposition des règles du droit occidental avec celles des lois coutumières.

- . dans les zones fertiles à haute potentialité et là où cela se justifie, envisager la mise en place d'un réseau géodésique et d'un cadastre.

Il faut donc s'attacher à savoir comment faire avancer la solution des problèmes fonciers afin que ces régimes fonciers deviennent véritablement des facteurs de développement au lieu d'être des contraintes.

Le renforcement de l'appui institutionnel et des services devra en outre rechercher :

- * une amélioration de la performance de l'appui technique des services de l'Etat (organisation des méthodes dans le travail, matériel et personnel adéquats...);
- * une meilleure efficacité des organismes régionaux pour la prise en compte de la dimension transnationale de la désertification.

- Amélioration de la recherche, de la formation (y compris celle du monde rural) et du suivi-évaluation

La recherche, la formation et le suivi doivent contribuer à la mise en oeuvre des quatre axes stratégiques précédents.

A la recherche, il est demandé en particulier :

- . d'accorder un rang de priorité élevé à la mise au point de matériel végétal et animal faiblement performant et mieux adapté à la sécheresse ;
- . de développer les études sur la désertification, la dynamique des écosystèmes et sur les méthodes de lutte les plus appropriées ;
- . d'intensifier l'information et les échanges scientifiques et techniques;
- . d'accorder au capital local d'expériences, l'attention qu'elle mérite.

La formation doit répondre à deux besoins essentiels dans le cadre de la lutte contre la désertification :

- . former les acteurs ruraux aux techniques et méthodes adoptées qui assurent une exploitation rationnelle des ressources. Il est indéniable que si l'appropriation des techniques par la population n'est pas facilitée, on ne saurait parler de développement durable.
- . fournir des agents qualifiés dans toutes les disciplines concernées par l'environnement, la gestion des terroirs et l'aménagement du territoire.

A chaque niveau local, national et régional, le suivi-évaluation, associant les populations engagées dans l'action, est un outil indispensable pour adapter les méthodes et les moyens à l'évolution continue de la lutte contre

la désertification.



- Renforcement et coordination des aides

Le financement des projets cas par cas sans tenir compte de l'existant et des programmations doit être remplacé par le financement par programme à long terme (10 - 20 ans). Ces programmes doivent tenir compte de tous les projets en cours et à venir en essayant d'harmoniser leurs objectifs avec ceux à réaliser. Ils doivent bénéficier de financement par étapes successives (phases de 4 à 5 ans par exemple).

La préservation et la réhabilitation de l'environnement et de son potentiel productif demandent du temps et ont une rentabilité lente. C'est pourquoi le problème des charges récurrentes doit être traité dans le but d'aider les actions entreprises à parvenir à leur autonomie technique et financière. Cette formule signifie :

- a- la prise en compte de la gestion des charges récurrentes dès l'élaboration de l'action et autrement que par l'approche rentabilité.
- b- prévoir la décroissance dans le temps des charges et coûts récurrents.
- c- un financement par contrat garantissant la poursuite des actions jusqu'à leur autonomie et donnant à l'Etat, aux agences d'aides et aux communautés bénéficiaires des garanties concrètes adéquates.

En ce qui concerne la coordination, c'est au niveau de chaque pays qu'elle doit se réaliser ou au niveau sous régional et régional pour ce qui concerne les aspects transnationaux. Cette coordination doit se faire autour du Plan National de Lutte contre la Désertification, d'où la nécessité de son élaboration et de l'organisation de réunions de concertation et rencontres nationales.

Un trilogue Etat/Agences d'aide publique et privée/Organisations rurales s'impose. Il devra servir de base à un partenariat fécond. Mais pour que les organisations rurales soient considérées comme des partenaires à part entière, il faut des structures adéquates et dynamiques au niveau local, dotées d'une assise juridique et porteuse d'un développement autocentré. L'Etat devra donc par des mesures administratives, juridiques et mêmes financières aider à l'émergence d'une société civile responsable. Il faudra définir les modalités de ce partenariat qui ne signifie pas la négation de l'Etat mais plutôt sa consolidation. En effet, grâce à l'autodéveloppement des communautés, les charges autrefois énormes et insupportables de l'Etat s'en trouveraient significativement allégées.

14
DIFFICULTES DUES A DES COLLISIONS D'INITIATIVES...

L'application de la stratégie LCD dans sa mise en oeuvre se heurte à de nombreuses difficultés dont les plus irréductibles sont en réalité de nature exogène. Alors que les Etats disposent d'une stratégie pensée et conçue par eux-mêmes, d'autres organismes de développement internationaux ont également formulé les leurs, soit pour exécuter les nouvelles orientations qu'elles se sont définies, soit tout simplement pour ne pas demeurer en reste face à la mouvance générale...

Certaines de ces initiatives sont généreuses et tiennent du souci de bien faire, d'assister, d'aider. Mais elles ont l'inconvénient de s'inscrire dans la ligne de pratiques aujourd'hui décriées. "L'offre du développement" est à remplacer par "la demande du développement", autrement dit, il faut aider à réaliser ce qui est demandé librement par les pays, plutôt qu'à proposer des démarches ou des "agrégats d'actions" qu'on croit être à mesure de créer des miracles. Ces initiatives deviennent rapidement pernicieuses dès lors qu'elles ont tendance à s'exécuter de façon concomittante et concurrente, chaque institution voulant démontrer la pertinence de ses vues et approches, sa force de conviction, la preuve de son efficacité. Malheureusement se sont nos Etats qui en font les frais, car accepter sans étude approfondie et analyse prospective les propositions qui nous tombent à "tort et à travers" pour la seule raison qu'elles font renflouer les caisses de l'Etat peut avoir à terme, des conséquences graves.

Somme toute * cela entraîne une dispersion des efforts, un gaspillage de ressources, en définitive, une entrave au développement.. Ainsi, les initiatives internes sont à la limite annihilées. La tendance sera à la recherche des solutions à l'extérieur, par la seule vertu de "l'argent".

L'effort des Etats doit s'orienter vers la recherche d'une complémentarité entre les différentes initiatives. Dans certains pays l'on rencontre :

1. Le Plan National de lutte contre la Désertification, émanation de la Stratégie Régionale LCD (PNLCD).

- 2. Le Plan d'Action National sur l'Environnement (PANE).
- 3. La Stratégie Nationale de Conservation (SNC)
- 4. Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT).

L'opportunité de disposer de tous ces plans se justifie-t-elle ?

Nous ne le faisons pas - améliorer la pertinence des actions et l'efficacité dans la programmation -
C'est ainsi que par exemple, le PAFT s'inscrit comme une composante du PNLCD dans lequel il s'insère.

En outre, s'attaquer aux problèmes environnementaux est sans nul doute louable et nécessaire. Mais on ne saurait tout faire, partout et en même temps. La complexité du problème fait appel certes à des mesures hardies mais il faut éviter l'amalgame et la recherche de l'intégration à outrance. Un plan ne doit pas être un fourre tout ; en plus, il doit être applicable dans les conditions socio-économiques et ^{selon} les moyens du moment. Un Plan d'Environnement qui entremêle actions de gestion des forêts des sols, de gestion des terroirs, avec celles de l'hygiène, de l'assainissement, de l'exploitation des ressources marines... c'est peut être fascinant mais pas pragmatique.

Il faut rechercher une approche raisonnée et réaliste. L'harmonisation des efforts devrait permettre de fondre toutes ces initiatives en une seule démarche cohérente. D'abord procéder à une définition d'une Politique Environnementale pour chaque pays. Sur la base des orientations définies dans la politique, développer des stratégies puis des plans d'actions dans les domaines :

- de la lutte contre la désertification et pour le développement (ou pour la gestion durable des ressources naturelles) ;
- de la lutte contre les pollutions et nuisances, de l'assainissement, de l'hygiène, (salubrité de l'environnement et santé tant en milieu urbain que rural) ;
- de la gestion et de la protection des ressources marines.

16

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE LCD..

La mise en oeuvre de la stratégie régionale fait appel d'abord à l'élaboration d'un Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD).

Le PNLCD est un document de diagnostic qui dégage les axes stratégiques nationaux devant sous-tendre les actions LCD. Il est aussi un document de programmation qui esquisse les programmes (à court, moyen et long terme) à mettre en oeuvre, pour la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

Les programmes élaborés sur la base des six axes fondamentaux de la stratégie (voir partie B concept) ne portent pas seulement sur les actions techniques. Ils prévoient aussi des mesures à mettre en oeuvre sur le plan institutionnel et organisationnel. Les actions à entreprendre concernent autant les actions de réhabilitation écologique que celles de recherche de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. Il s'agit donc de véritables programmes de développement qui allient écologie et économie.

Le PNLCD ne se veut pas un document figé rédigé une fois pour toutes. Il doit être remanié, enrichi, mis à jour pour s'adapter aux réalités dynamiques du pays.

En outre, le PNLCD est à intégrer dans la démarche de développement social, économique et politique du pays. C'est-à-dire qu'il doit être un des documents de base devant servir à l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social du pays. Il importe donc qu'il soit bien conçu et pertinent dans ses analyses et propositions. Pour ce faire, la 1ère version subit un enrichissement au cours d'un atelier national regroupant plusieurs départements ministériels et élargi de préférence aux représentants des organisations rurales. Une fois finalisé, le plan est introduit en Conseil des Ministres pour être adopté.

17

Une fois adopté, le PNLCD fait l'objet d'une large diffusion tant au niveau des organes centraux technico-administratifs, qu'au niveau des structures décentralisées dans les provinces, départements, cercles ou arrondissements....

Une réunion de concertation avec les partenaires de coopération ^{pourra ensuite être} organisée. Son objectif essentiel n'est pas tant de présenter des projets que de partager les vues et options du pays en matière d'approche LCD avec les donateurs, ONG et autres partenaires. Cette réunion sert de point de départ à un mécanisme de coordination des actions qui doit être recherché.

Il est fortement suggéré :

1. de ne pas opter pour la précipitation en engageant une multitude d'études pour l'établissement de nombreux dossiers en vue de mobiliser des fonds se chiffrant à des dizaines de milliards de francs. Certes, la désertification ne nous donne pas de répit. Mais c'est par des actions bien conçues, bien programmées dans le temps et bien réparties dans le pays que nous réussiront. L'impact d'une action ne se mesure pas par l'enveloppe financière. Des actions modestes mais sous-tendues par une ferme volonté politique, la constance dans l'effort et un engagement bien compris de tous, valent mieux que des projets gigantesques à coûts élevés mais presque toujours mal gérés.
2. de considérer le PNLCD comme le document de base qui guide l'action en matière de LCD. C'est le cadre de référence pour la définition, la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets. Le financement de ces projets peut être effectué sur fonds nationaux propres ou recherchés auprès des pays et agences d'aide et de coopération, soit par négociation ETAT/PAYS ou AGENCE intéressée, soit par Table Ronde. Dans ce dernier cas, au cours de la réunion de concertation sus mentionnée, il peut être proposé de préparer des dossiers pour la concrétisation du Plan. Il importe de garder à l'esprit la suggestion 1. La lutte contre la désertification n'est pas une oeuvre de vitesse mais de *patience et de ténacité*.

18

Ainsi, au terme de ladite réunion, un comité ad hoc composé des représentants de l'Etat (3 environ) et de ceux des partenaires de coopération (2 environ) est désigné pour piloter les études de préfaisabilité qui seront réalisées pour la matérialisation du PNLCD. Le Comité examine, amende et approuve les TDR des études à réaliser. Il se prononce sur le choix des consultants internationaux et nationaux, il guide les travaux de l'équipe de consultants.

Après la réalisation des études de préfaisabilité, une ou plusieurs tables rondes avec les donateurs peuvent être convoquées pour assurer le financement des actions.

3. d'accompagner la mise en place des fonds avec des mesures institutionnelles et organisationnelles.
4. de ne pas engager deux démarches juxtaposées : l'une conduisant aux dossiers des projets du plan quinquennal (ou triennal...), l'autre à ceux de LCD. En fait, tout doit être mis en oeuvre pour que les projets LCD s'inscrivent dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social. Les projets LCD dérogent de l'approche classique et présentent les caractéristiques suivantes (cas du PSB, PTN et PMA)* :
 - ils se présentent plutôt comme des programmes intégrant divers projets concourant au même objectif central ;
 - les actions de base sont celles de gestion des terroirs reposant sur l'aménagement du territoire ;
 - ils ne font pas appel seulement à une injection financière mais aussi à des mesures institutionnelles ;
 - ils englobent toutes les actions déjà en exécution ou celles à initier dans la zone considérée en recherchant l'harmonisation de leurs objectifs, la complémentarité et l'intégration fonctionnelle ;

* Dans le cas précis des trois programmes précités (PSB, PTN et PMA), ils sont contigus et permettront de faire jouer de façon effective la coopération sahélienne en matière LCD, en prenant en compte la dimension régionale de la désertification.

- lesdits programmes sont des programmes multidonateurs basés sur la recherche d'une coordination permanente et d'une concertation du niveau local au niveau national en y associant communautés rurales et partenaires de coopération ;
- les programmes ne se veulent pas ponctuels, ils constituent des engagements de longue durée (15 à 20 ans) avec des phases de 3 à 5 ans.
- l'approche est itérative, les actions se définissent et se corrigent au fur et à mesure que de nouveaux besoins apparaissent et sur la base des expériences et connaissances acquises.

En matière LCD, rien n'est gagné définitivement, les projets doivent être suivis et évalués afin de mesurer les résultats obtenus, corriger les effets pervers décelés, voir les tendances évolutives tant écologiques que socio-économiques du pays, initier de nouvelles actions porteuses...

Il est suggéré dans chaque pays, soit la création d'un Comité National de Lutte contre la Désertification (CNLCD), soit (pour éviter la prolifération des comités), le renforcement d'un organe déjà existant pour lui permettre d'exercer les actions de suivi, d'évaluation et d'orientation en matière LCD.

ACTIONS REGIONALES D'APPUI AUX PNLCD

Trois types d'actions sont menées pour soutenir les efforts au niveau des pays et renforcer les acquis :

- L'assistance intersahélienne : Même si les Etats sahéliens sont confrontés sensiblement au même défi, les démarches et procédés diffèrent d'un pays à un autre avec donc des dissemblances dans la capitalisation des expériences et le niveau de succès dans la résolution des problèmes. Un échange croisé d'expériences de savoir et de savoir faire serait de nature à améliorer la performance des actions. Cette assistance intersahélienne se concrétise à travers des stages, des voyages d'étude, une assistance d'experts sahéliens de courte durée, l'animation d'un réseau qui permet de créer des passerelles entre les différents intervenants non seulement au niveau central mais aussi local (projets, services provinciaux...), la publication et la diffusion de bulletin, ouvrages etc... L'assistance intersahélienne n'exclut pas l'ouverture au reste du monde. Nous devons tirer profit de la masse de connaissances et de savoir faire capitalisée au plan mondial. Ceci amène le CILSS au nom des Etats à entretenir des relations avec certains pays (Chine, USA...) ou certaines organisations internationales IGADD, UNSO, FAO, WRI, PNUE, UICN...

- La réflexion - action : en matière LCD donc de développement, de nouvelles voies doivent être scrutées, l'analyse et la réflexion doivent être continues, afin de déceler nos insuffisances, identifier les erreurs commises, trouver de nouvelles approches... C'est notamment la réflexion - action qui nous a conduit de Nouakchott en 1984 (Elaboration de la stratégie régionale LCD) à Ségou en 1989 (enrichissement de la stratégie avec les orientations sur la gestion des terroirs, le foncier, le crédit et l'épargne, l'autogestion et l'auto-développement...).

Cette réflexion-action nous conduira également à l'établissement dans les deux ans à venir d'une méthodologie sahélienne d'évaluation (notamment ex-ante et ex-post) des projets LCD. En effet parce qu'on y applique que les critères classiques de rentabilité, les projets LCD sont jugés peu ou pas rentables économiquement. Selon une approche multi-critères et en tenant compte de valeurs certes difficilement monétarisables mais révélatrices, il est possible de prouver la rentabilité économique de nombreux projets LCD. Cette méthodologie se veut simple et fiable.

.../...

- Les projets régionaux majeurs

Ils portent sur des actions qui intègrent la dimension transnationale du phénomène. Ce sont des actions qu'aucun pays ne peut entreprendre seul, ou celles qui présentent des composantes nationales harmonisées, constituant un ensemble de projets à effets nécessairement complémentaires et synergiques.

Parmi les différents projets régionaux (aspects LCD ou LCD + sécurité alimentaire) exécutés par le CILSS, citons :

. Le Projet Diagnostic Permanent : il vise à améliorer les outils statistiques des pays afin de mieux connaître le niveau de production agricole, animale et de commercialisation afin de prévenir des situations de crise alimentaire. Il a démarré en Octobre 1984 et se poursuivra encore jusqu'à 1992.

. Le Programme Régional Energie Domestique : Son objectif est d'assurer une satisfaction des besoins énergétiques domestiques des populations tout en conservant le potentiel ligneux et en assurant le développement économique des Etats. Après le volet foyer amélioré qui a démarré en 1983, un deuxième volet portant sur la promotion du gaz butane a vu le jour en 1989. Pour une première phase de 3 ans il se propose de faire passer la consommation de gaz de 27 000 T (niveau 1987) à 92 000 T en 1995 afin de réduire les prélèvements importants sur les forêts naturelles.

. Le Programme Sahélien d'Education : le programme vise à créer au niveau de la frange scolaire des générations montantes, le réflexe nécessaire à la conservation de l'environnement mais aussi lui faire acquérir les connaissances, le sens de l'engagement et la motivation pour lutter contre le fléau de la désertification et assurer le développement de leurs pays. Le programme comprend trois volets dont deux sont déjà opérationnels : il s'agit du niveau secondaire et du niveau primaire.

. Le Programme de Suivi de la Dynamique de la Désertification au Sahel : Il est en préparation ; sa mise en oeuvre prochaine permettra d'une part de disposer d'un tableau de bord "clignotant" renseignant sur l'ampleur et le mode évolutif de la désertification, les résultats de nos actions engagées et d'autre part de proposer des mesures pertinentes de lutte

.../...

selon une programmation spatio-temporelle raisonnée.

. Le Programme Régional de Semence Forestières (PRSF) : Parmi les grands défis du 21e siècle figure l'acquisition et la préservation pour les pays de réserves de gènes. Le PRSF permettra aux Etats d'améliorer la performance de leurs actions agro-forestières et fouragères saines, de bonne qualité génétique et physiologique. Le démarrage du programme est prévu en 1991 après une phase transitoire d'un an.

. Le Programme AGRHYMET : l'objectif est d'améliorer notre connaissance en matière climatologique, hydrologique et agrométéorologique, ceci afin d'accroître nos productions et réduire notre dépendance des aléas climatiques. Le programme a permis entre autres la mise en place au service des Etats membres, d'une station de réception satellitaire NOAA/HRPT (la 1ère en Afrique) et METEOSAT/PDUS permettant de disposer sur place des informations satellitaires à pleine résolution et de données météorologiques en temps réel.

. Le Programme Régional Reboisement et Conservation des sols : en s'appuyant sur l'expérience cap verdienne en matière de sylviculture et CES, des stages et voyages d'études ainsi que la production de manuels sont prévus à l'intention des cadres sahéliens des Forêts et du Genie Rural.

. Le RESADOC : Réseau Sahélien de Documentation basé à l'INSAH à Bamako : Ce réseau est relié à 42 centres disséminés au Sahel, en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis. La base de données bibliographique offre plus de 14 000 références. Il appuie les Etats Membres en matériels divers, en formation, dans la sauvegarde des fonds documentaires etc... RESADOC s'équipera en photothèque, bandothèque, cinématnèque, vidéothèque pour faciliter la conservation des données, leur gestion, leur circulation et leur valorisation.

. Le programme Régional d'information et de Sensibilisation Multi Média sur l'Environnement (PRISME) : il comprend plusieurs volets qui doivent concourir à contribuer de façon efficace à la mobilisation du Sahel pour lutter contre la sécheresse et la désertification et assurer un meilleur développement socio-economique.

.../...

. Le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement
(CERPOD) créé au sein de l'INSAH contribue à une meilleure connaissance des milieux humains sahéliens, appui la réalisation de programmes d'actions des Etats Membres en matière de population.

La mise en oeuvre de la stratégie requiert de la tenacité, de la clairvoyance, une ferme volonté politique et un engagement à toute épreuve de tous les citoyens.

Il faut se convaincre que ce n'est pas tant la ressource financière qui est le facteur limitant mais la capacité de l'Etat à créer les conditions optimales qui assurent la participation individuelle et collective de tous à l'effort de lutte pour le développement.

C O N C L U S I O N

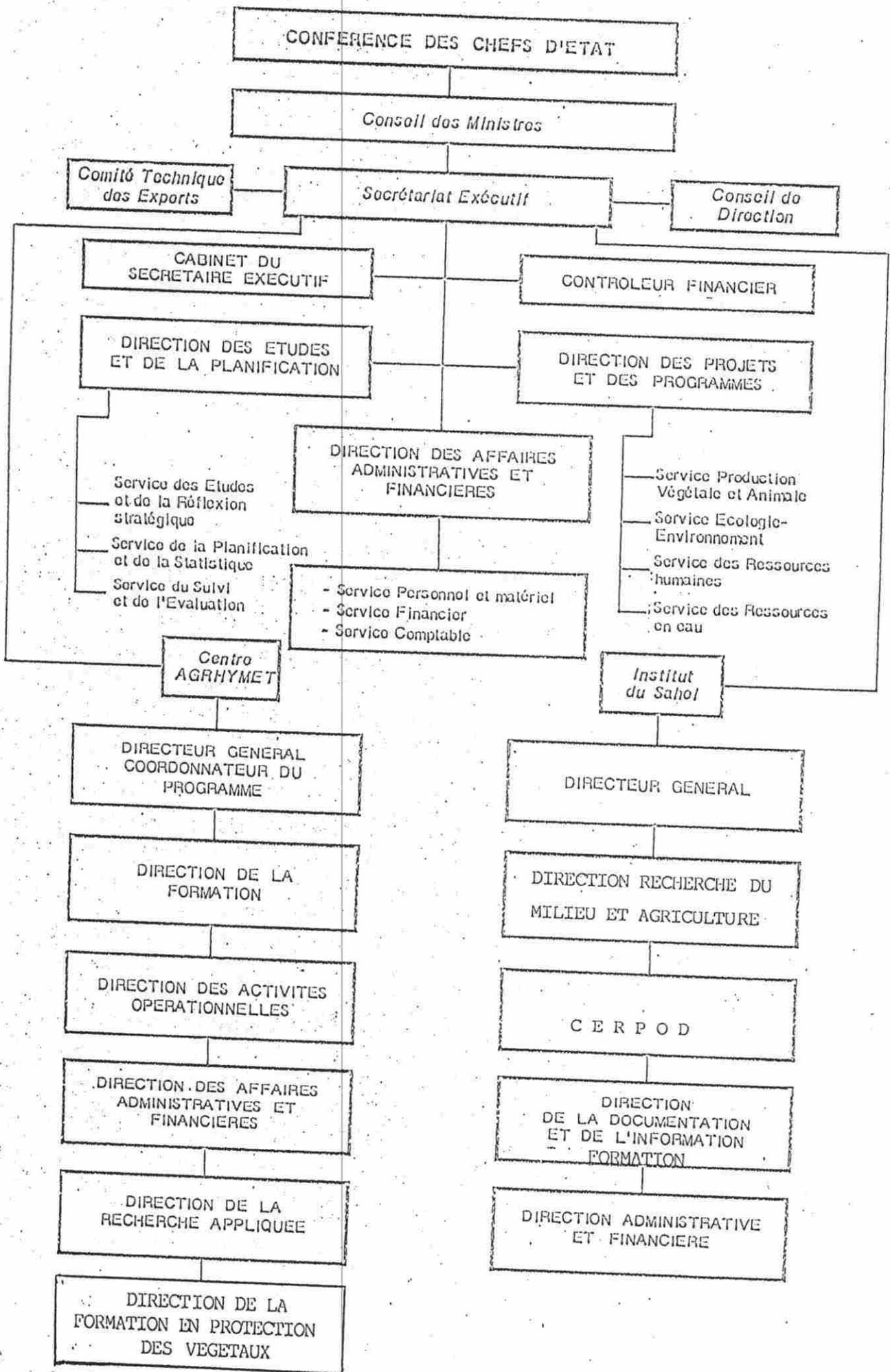
Nul doute que par l'action raisonnée, la constance dans l'effort et un engagement soutenu, il nous est possible de construire un Sahel écologiquement équilibré, socialement sain et économiquement prospère.

Les efforts accomplis dans le domaine de la LCD sont louables mais beaucoup reste à faire. La LCD ne saurait être dissociée de la lutte pour le développement économique et social. De plus en plus devra s'établir des rapports de partenariat fécond en lieu et place des politiques d'aide, Le Sahel a besoin d'investisseurs beaucoup plus que de donateurs.

(conclusion a compléter et affiner à la version finale).

Comptes

CILSS



A N N E X E S

- Stratégie de LCD et de Développement (Résumé)
- Orientations de Ségou (Résumé)
- Conclusions de Mindelo (")
- Programme d'Action de N'Djaména (")

